



Commune  
d'AMPUS

Délibération N° 2025-075

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre, à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Carmen FERNAGUT et Fabien MICHEL.

Excusés : Aude ABIME représentée par Hugues MARTIN  
Christian CHILLI représenté par Julie LUCCIONI

Absentes : Nadine MARION, Virginie MICHEL et Claire CANDELA.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julie LUCCIONI.

Nombre de membres en exercice : 13    Nombre de membres présents : 08    Nombre de Suffrages exprimés : 10  
Pour : 10    Contre : 0    Abstention : 0

### RAPPORT D'ACTIVITE DE DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLOMERATION ANNEE 2024

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L-5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit remettre chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité ainsi que la note de présentation du compte administratif de Dracénie Provence Verdon Agglomération de l'année 2024.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le rapport d'activité de la Dracénie Provence Verdon Agglomération de l'année 2024.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire : Hugues MARTIN

